

## SOMMAIRE

<b>REGLEMENT INTERIEUR - RARE .....</b>	<b>1</b>
ORGANISATION DE RARE .....	1
LA CELLULE DE COORDINATION (CCORD) .....	2
LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL) .....	3
LE CONSEIL DE GOUVERNANCE (CG).....	4
LE CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL (CS) .....	5
LES GROUPES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX (GT) .....	6
L'ASSEMBLEE GENERALE .....	7
<b>ANNEXES.....</b>	<b>9</b>
1 - ORGANIGRAMMES DES CCORD, COPIL, CG ET CS DE RARE .....	9
2 - ORGANIGRAMME DES GT TRANSVERSAUX DE RARE .....	10

## ORGANISATION DE RARe

RARe (Ressources Agronomiques pour la Recherche) est une infrastructure de recherche inscrite sur la feuille de route nationale qui s'appuie sur cinq réseaux, appelés « piliers », de Centres de Ressources Biologiques (CRB) conservant les ressources génétiques, génomiques, biologiques assemblées et caractérisées par la recherche agronomique, ainsi que les données qui leur sont associées.

Les cinq piliers de l'infrastructure sont :

-  Le pilier animal (animaux domestiques)
-  Le pilier environnement (échantillons complexes et organismes de l'environnement)
-  Le pilier forêt (arbres forestiers)
-  Le pilier micro-organismes (micro-organismes et communautés microbiennes)
-  Le pilier plante (plantes cultivées et espèces sauvages apparentées aux domestiques)

Chaque pilier est coordonné par un(e) animateur/animateur. La gouvernance d'un pilier mobilise une ou plusieurs instances en fonction de la taille du pilier et de son histoire. Un pilier est constitué de CRB ayant signé la charte d'adhésion de RARe ; il peut identifier un second cercle de CRB qui ne remplissent pas encore les conditions de la charte, mais souhaitent être aidés pour atteindre cet objectif.

Le rôle d'un pilier est :

- D'assurer la coordination opérationnelle des CRB de son domaine d'action
- D'assurer le lien avec la communauté scientifique associée à son domaine d'action
- D'agrèger les informations provenant des CRB de son pilier pour fournir les indicateurs du fonctionnement de l'infrastructure
- De contribuer à réaliser la feuille de route de l'infrastructure RARe

- De veiller à l'impartialité et à la transparence dans la gestion et la diffusion des ressources biologiques au sein des CRB de son pilier
- De développer des synergies entre ses CRB comme entre piliers

## LA CELLULE DE COORDINATION (CCord)

---

### COMPOSITION

La cellule de coordination de l'infrastructure est composée :

- Du coordinateur/de la coordinatrice de l'infrastructure
- Du/de la responsable opérationnel(le) de l'infrastructure
- Des animateurs/animateuses des groupes de travail transversaux

La liste nominative, au 8 novembre 2021, des membres de la cellule de coordination est disponible en annexe, et est tenue à jour sur l'espace internet de l'infrastructure.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, les membres de la cellule de coordination peuvent inviter un ou plusieurs experts (membres de RARe ou externes à l'infrastructure) afin qu'ils apportent leurs compétences pour éclairer les propositions des membres de la cellule.

---

### COMPETENCES

La cellule de coordination est chargée :

- D'assurer le suivi scientifique et administratif de l'infrastructure pour répondre aux demandes de ses tutelles
- De favoriser, d'initier et de suivre des projets transversaux aux piliers de l'infrastructure
- De coordonner les projets décidés par le CoPil et conduits pour RARe par différents intervenants, internes ou externes à l'infrastructure, choisis avec l'accord du CoPil
- D'identifier des objectifs opérationnels, en accord avec les politiques des tutelles en matière de ressources biologiques et selon les recommandations du conseil consultatif scientifique international de l'infrastructure
- D'évaluer les opportunités d'actions à présenter pour validation au comité de pilotage ou à l'assemblée générale afin d'atteindre les objectifs identifiés
- De préparer les réunions du comité de pilotage de l'infrastructure
- De représenter l'infrastructure dans les instances nationales et internationales liées aux ressources biologiques

---

### REUNIONS

La cellule de coordination se réunit autant que nécessaire à l'initiative d'un de ses membres, en présentiel ou en visioconférence. Les réunions peuvent être complétées par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant de la compétence de la cellule.

---

## COMPTE-RENDU

Un relevé de décision est rédigé par le/la responsable opérationnel(le) qui assure aussi sa diffusion pour validation auprès des autres membres de la cellule. La version définitive de ce document est envoyée au CoPil avant sa mise en ligne sur l'espace intranet de RARe afin qu'elle soit disponible pour l'ensemble des membres de l'infrastructure.

## LE COMITE DE PILOTAGE (CoPil)

---

### COMPOSITION

Le comité de pilotage de RARe est l'instance décisionnelle de l'infrastructure.

Il est constitué :

- Des membres de la cellule de coordination de l'infrastructure
- Des animateurs/animateuses des piliers
- D'experts choisis avec l'accord des tutelles parmi les membres de l'infrastructure, dans différents domaines importants pour RARe (ressources génomiques, ressources tropicales, utilisation des ressources biologiques, utilisation des données associées, bioinformatique...)

La liste nominative, au 8 novembre 2021, des membres du comité de pilotage est disponible en annexe, et est tenue à jour sur l'espace internet de l'infrastructure.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, le coordinateur/la coordinatrice de l'infrastructure peut inviter une ou plusieurs personnes (membres de RARe ou externes à l'infrastructure) afin qu'elles apportent leurs compétences pour éclairer les décisions du comité.

---

### COMPETENCES

Le rôle du comité de pilotage de l'infrastructure est :

- De garantir le suivi du plan d'action annuel en s'assurant :
  - Du respect des objectifs initiaux par rapport aux politiques des tutelles en matière de ressources biologiques
  - De la mise en œuvre des différentes étapes du plan d'action
  - De son actualisation au cas où certains points nécessiteraient d'être revus, comme le décalage d'une échéance par exemple.
  - De sa diffusion et de la communication autour du plan d'action tant au niveau interne qu'auprès des tutelles des CRB adhérant à l'infrastructure
- De susciter des activités inter-piliers, montrant la valeur ajoutée de RARe
- D'impulser et de pérenniser une dynamique interne au sein des piliers de l'infrastructure
- De répondre aux questions et demandes d'arbitrage formulées par la cellule de coordination

---

## REUNIONS

Le comité de pilotage se réunit au minimum quatre fois par an, à l'initiative conjointe du/de la coordinateur/coordinatrice de l'infrastructure et du/de la responsable opérationnel(le) en présentiel ou en visioconférence. Les réunions peuvent être complétées par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant de la compétence du comité.

L'ordre du jour est préparé par le/la coordinateur/coordinatrice de l'infrastructure et le/la responsable opérationnel(le) après consultation des membres du comité.

Les documents supports aux réunions sont expédiés par le/la responsable opérationnel(le) cinq jours ouvrés précédant celles-ci.

---

## COMPTE-RENDU

Le compte-rendu, rédigé par le/la responsable opérationnel(le) est envoyé au plus tard dix jours ouvrés après la réunion, pour révision et validation par l'ensemble des membres du comité de pilotage au plus tard trente jours ouvrés après la réunion. Le document final est mis à disposition des membres de RARe dans l'espace intranet de l'infrastructure.

## LE CONSEIL DE GOUVERNANCE (CG)

---

### COMPOSITION

Le conseil de gouvernance de RARe est l'instance stratégique de l'infrastructure.

Il est constitué :

- Des membres du comité de pilotage de l'infrastructure
- Des responsables « Infrastructures » des tutelles

La liste nominative, au 8 novembre 2021, des membres du conseil de gouvernance est disponible en annexe, et est tenue à jour sur l'espace internet de l'infrastructure.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, le coordinateur/la coordinatrice de l'infrastructure peut inviter une ou plusieurs personnes (membres de RARe ou externes à l'infrastructure) afin qu'elles apportent leurs compétences pour éclairer les décisions du conseil.

---

### COMPETENCES

Le rôle du conseil de gouvernance de l'infrastructure est :

- De proposer et de valider le plan d'action annuel de l'infrastructure, tant sur le plan technique que par rapport à la politique des tutelles en matière de ressources biologiques
- De répondre aux questions et demandes d'arbitrage formulées par le comité de pilotage

---

## REUNIONS

Le conseil de gouvernance se réunit au minimum une fois par an, à l'initiative conjointe du/de la coordinateur/coordinatrice de l'infrastructure et du/de la responsable opérationnel(le) en présentiel ou en visioconférence. Les réunions peuvent être complétées par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant de la compétence du conseil.

L'ordre du jour est préparé par le/la coordinateur/coordinatrice de l'infrastructure et le/la responsable opérationnel(le) après consultation des membres du conseil.

Les documents supports aux réunions sont expédiés par le/la responsable opérationnel(le) cinq jours ouvrés précédant celles-ci.

---

## COMPTE-RENDU

Le compte-rendu, rédigé par le/la responsable opérationnel(le) est envoyé au plus tard dix jours ouvrés après la réunion, pour révision et validation par l'ensemble des membres du conseil de gouvernance au plus tard trente jours ouvrés après la réunion. Le document final est mis à disposition des membres de RARé dans l'espace intranet de l'infrastructure.

---

## LE CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL (CS)

---

### COMPOSITION

Le conseil consultatif scientifique international de l'infrastructure est constitué :

- De scientifiques issus de divers pays européens, ou non-européens, dont les compétences couvrent les différentes thématiques de l'infrastructure. La liste nominative, au 8 novembre 2021, de ces membres est disponible en annexe, et est tenue à jour sur l'espace internet de l'infrastructure.
- Des membres du conseil de gouvernance de l'infrastructure.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, le coordinateur/la coordinatrice de l'infrastructure peut inviter une ou plusieurs personnes (membres de RARé ou externes à l'infrastructure) afin qu'elles apportent leurs compétences pour éclairer les recommandations des membres de ce comité.

---

### COMPETENCES

Le conseil consultatif scientifique international de l'infrastructure donne des conseils et avis sur :

- Le rapport annuel d'activité de l'infrastructure
- Les grandes orientations actuelles et futures de l'infrastructure et la valeur ajoutée des services qu'elle fournit en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche, et du lien science-société
- La mise en visibilité et la valorisation de l'impact de l'infrastructure sur l'enseignement supérieur, la recherche et le lien science société

- L'évolution prévisionnelle des compétences scientifiques et techniques utiles à la création de valeur par l'infrastructure
- L'intégration et la reconnaissance de l'infrastructure au sein des réseaux internationaux liés à la gestion des ressources biologiques

---

## REUNIONS

Le conseil consultatif scientifique international de l'infrastructure se réunit une fois par an à l'initiative du coordinateur/de la coordinatrice de l'infrastructure, en accord avec les membres du comité de pilotage, en présentiel ou en visioconférence. La réunion peut être complétée par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant de la compétence du conseil scientifique. Les échanges se font en anglais.

---

## COMPTE-RENDU

Les recommandations sont rédigées par les membres du conseil, sous l'égide d'un binôme de volontaires, et sont soit présentées en conclusion du conseil consultatif scientifique international par l'un d'eux, soit envoyées dans les cinq jours ouvrés suivants le conseil. Ce document est ensuite mis en ligne sur l'intranet RARe à disposition des membres de l'infrastructure dans les dix jours ouvrés suivant la tenue du conseil.

---

## LES GROUPES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX (GT)

---

### COMPOSITION

Chacun des groupes de travail transversaux est composé de :

- Un(e) animateur/animateur (membre de la cellule de coordination, et du comité de pilotage)
- Un(e) correspondant(e) de chaque pilier
- Tout membre de RARe proposé par un pilier pour son expertise complémentaire

La liste nominative, au 8 novembre 2021, des animateurs/animateur et des correspondant(e)s des piliers est disponible en annexe, et est tenue à jour sur l'espace internet de l'infrastructure.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, l'animateur/animateur du groupe de travail peut inviter une ou plusieurs personnes (membres de RARe ou externes à l'infrastructure) afin qu'elles apportent leurs compétences pour éclairer les propositions des membres de ce groupe.

---

### COMPETENCES

Chaque groupe de travail, sous la responsabilité de son animateur/animateur, a pour rôle :

- De mettre en œuvre et de suivre les objectifs du plan d'action de RARe relevant de leur thématique, définis lors de l'assemblée générale
- D'être, au travers des correspondants « piliers », l'interlocuteur des CRB membres de l'infrastructure pour les questions relevant de leur thématique.

- De faire remonter au comité de pilotage les demandes issues des CRB concernant leur thématique et de lui proposer les actions pouvant y répondre.

---

## REUNIONS

Chaque groupe de travail se réunit à la demande de l'animateur/animatrice autant que de besoin en présentiel ou en visioconférence. La réunion peut être complétée par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant de la compétence du groupe.

Une réunion doit être obligatoirement organisée en prévision de l'assemblée générale de l'infrastructure afin de faire le bilan de l'année écoulée pour le groupe de travail et d'élaborer les propositions relevant des thématiques de celui-ci en vue de les inclure dans le plan d'action de l'infrastructure, plan d'action présenté et discuté lors de l'assemblée générale annuelle. Cette réunion préparatoire est alors ouverte à tout membre de RARe.

---

## COMPTE-RENDU

Le compte-rendu est rédigé par l'animateur/animatrice du groupe de travail et validé par les membres de ce groupe dans les 20 jours ouvrés suivant la tenue de la réunion. La version définitive est mise en ligne dans l'espace dédié au groupe (SharePoint, intranet...) selon l'organisation de ce dernier.

## L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### PARTICIPANTS

L'ensemble des personnes appartenant à une structure ayant signé la charte d'adhésion à l'infrastructure est convié à l'assemblée générale. Des représentants des structures souhaitant une adhésion prochaine à l'infrastructure peuvent, sur leur demande, être conviés à l'assemblée générale après validation par les membres de la cellule de coordination.

---

### INVITES

Selon les thématiques abordées, le coordinateur/la coordinatrice de l'infrastructure, en accord avec les membres du comité de pilotage, peut inviter une ou plusieurs personnes externes à l'infrastructure afin qu'elles apportent leurs compétences pour éclairer les débats tenus lors de l'assemblée générale.

---

### COMPETENCES

C'est lors de cette réunion que les membres de l'infrastructure viennent entendre les membres du comité de pilotage leur rendre compte de l'activité sur l'année passée et partager avec eux les perspectives et les développements futurs qui sont envisagés. Ils ont ainsi la possibilité de les questionner et d'émettre des avis sur les éléments qui leur sont présentés.

---

## REUNIONS

L'assemblée générale se tient chaque année à l'initiative du comité de pilotage de l'infrastructure en présentiel ou en visioconférence. La réunion peut être complétée par des consultations électroniques sur un ou plusieurs points particuliers relevant des thématiques abordées par l'assemblée.

Elle comprend :

- Des sessions plénières liées au fonctionnement de l'infrastructure (bilan annuel, actualités des piliers, actualités des groupes de travail, présentations thématiques, plan d'action...).
- Des sessions thématiques gérées par les animateurs des groupes de travail.
- Une ou plusieurs conférences invitées sur des thématiques importantes pour RARe, présentées par des experts nationaux ou internationaux dont la compétence est reconnue dans ces domaines.

L'ordre du jour est envoyé à l'ensemble des participants, après validation par le comité de pilotage de l'infrastructure.

---

## COMPTE-RENDU

Le compte-rendu, rédigé par le coordinateur/la coordinatrice de l'infrastructure avec l'aide des différents participants (animateurs de piliers, animateurs des groupes de travail, intervenants internes et externes) rassemble les conclusions et présente le plan d'action de l'infrastructure pour l'année suivante après avoir été validé en assemblée générale. Il est ensuite mis à disposition des membres de RARe dans l'espace intranet de l'infrastructure avec les diaporamas présentés.

---

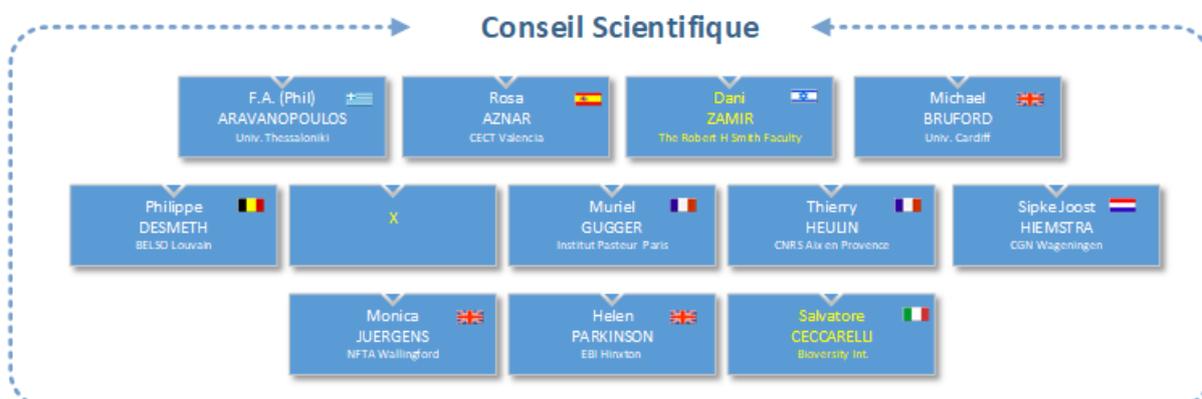
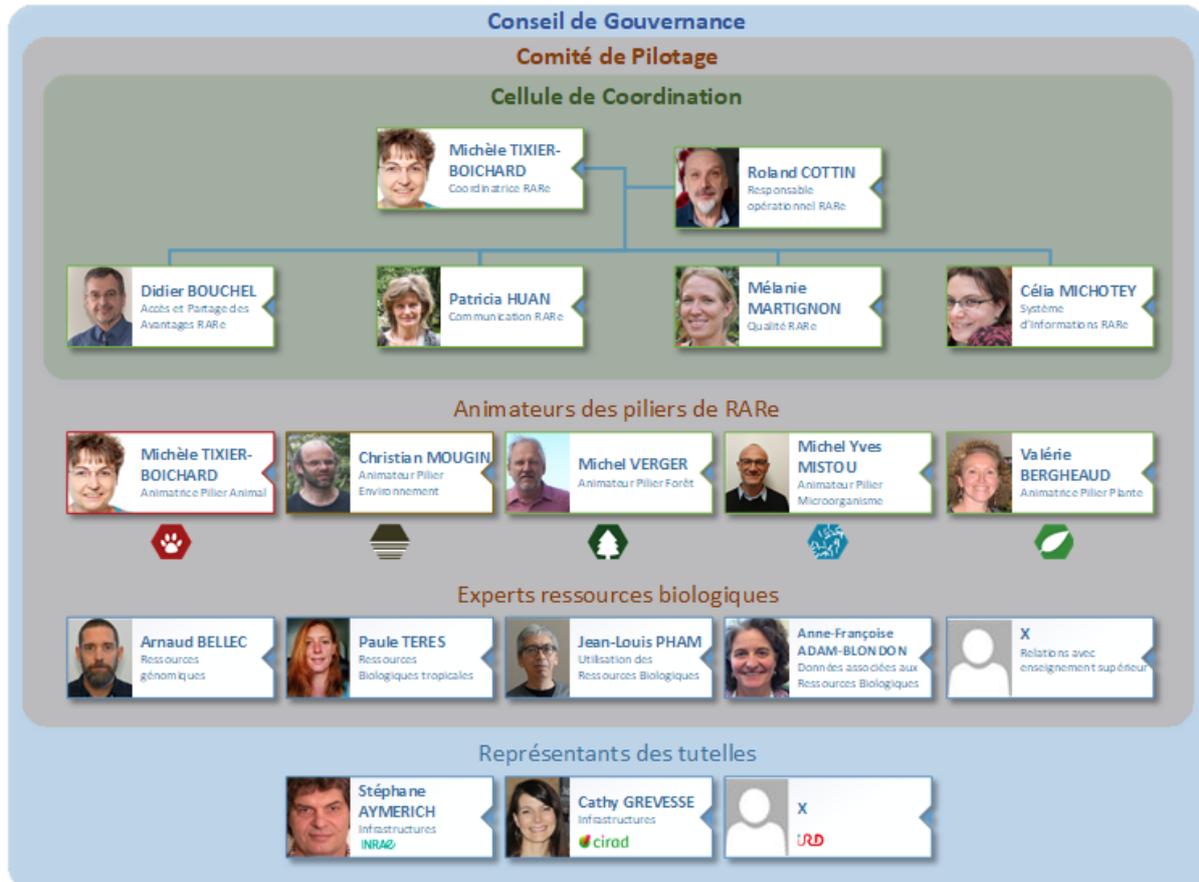
## 1 - ORGANIGRAMMES DES CCord, CoPil, CG ET CS DE RARE



<https://www.agrobrc-rare.org>

## Ressources Agronomiques pour la Recherche

Une Infrastructure de Recherche nationale qui rassemble  
l'ensemble des Centres de Ressources Biologiques agronomiques



Mise à jour le 01/10/2021



## Ressources Agronomiques pour la Recherche

Une Infrastructure de Recherche nationale qui rassemble  
l'ensemble des Centres de Ressources Biologiques agronomiques

### Groupes de Travail transversaux

#### Animateurs et correspondants des piliers

GT Systèmes d'information	GT Management de la qualité	GT Accès et partage des avantages	GT Modèle économique	GT Communication
 Célia MICHOTÉY	 Mélanie MARTIGNON	 Didier BOUCHEL	 Michèle TIXIER-BOICHARD	 Patricia HUAN
 Samuel BUFF	 Déborah JARDET	 Michel NAVES	 Delphine DUCLOS	 Anne DUITTOZ
 Emmanuelle ARTIGE	 Nadine SELUER	 Céline FAIVRE-PRIMOT	 Christian MOUGIN	 Christian MOUGIN
 Célia MICHOTÉY	 Michel VERGER	 Barbara LACOR	 Michel VERGER	 Michel VERGER
 Jonathan MINEAU	 Victoria CHUAT	 Perrine PORTIER	 Florence VALENCE-BERTEL	 Anne FAVEL
 Christophe JENNY	 Valérie BERGHEAUD	 Najata MAGHNAOUI	 Anne DELAUNAY	 Aurélia PRIET

Mise à jour le 03/08/2021